



Sécurisation de la RN5 sur le secteur Ilet Furcy Construction de 2 ouvrages d'art modulaires avec raccordements RN5 /RN1005

Commune de Saint-Louis

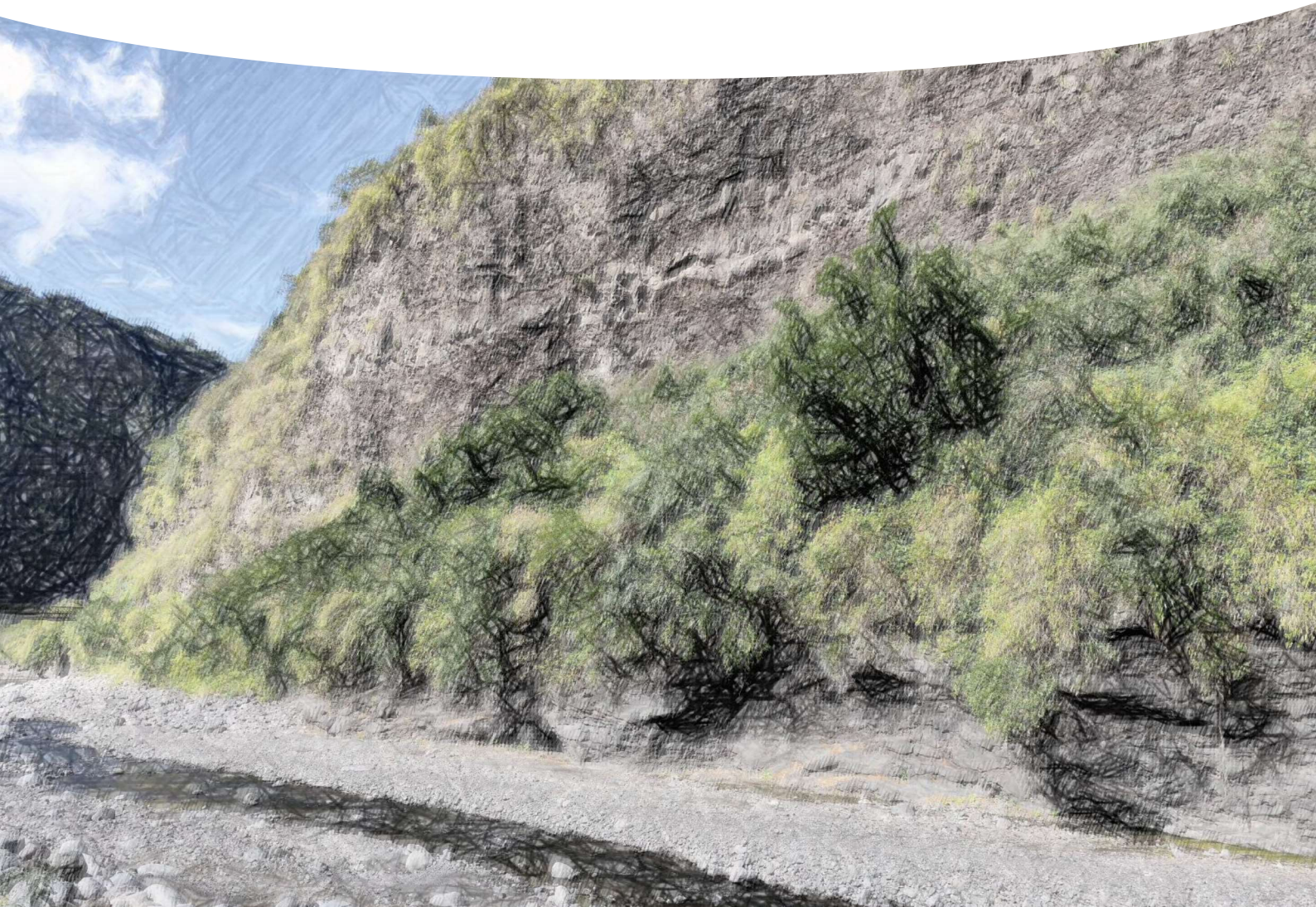
DEPARTEMENT DE LA REUNION (974)

DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION ESPECES PROTEGEES

Article L.411-2 du Code de l'Environnement

CERFA n° 13 614*01

de demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées



D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Cf. dossier joint - Chapitre 5
La réalisation du projet implique la suppression de la végétation au droit des ouvrages et emprises nécessaires au chantier.
La surface concernée est d'environ 1,9 Ha.

Altération Préciser : Cf. dossier joint - Chapitre 5
Le chantier est source de nuisances diverses et présente un risque de perturbations des habitats proches

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser : Cf. dossier joint - Chapitre 5

Autre formation Préciser : L'opération sera réalisée sous l'encadrement et avec l'appui technique et scientifique d'un Coordinateur Environnemental (structure spécialisée en écologie)

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Les travaux sont en cours depuis aout 2025
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : La Réunion
Départements : La Réunion (974)
Cantons :

Communes : Saint-Louis (97 450)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser : Cf.dossier joint - Chapitre 5

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Etudes et retours d'expériences ont permis de proposer les mesures les plus adaptées pour réduire ou supprimer les impacts sur ces espèces protégées (Cf. chapitre 5). La mise en œuvre d'un chantier exemplaire en termes de maîtrise des nuisances et des pollutions permettra notamment de limiter les risques de dégradation des habitats présents en lisière du projet. Le projet demeure néanmoins à l'origine d'impacts négatifs résiduels qui concernent l'artificialisation d'un habitat favorable aux espèces (B1 à B8). En mesure compensatoire, le projet prévoit la renaturation de 6000 m² avec la plantation d'espèces caractéristiques de forêt semi-sèches incluant des individus d'espèce de

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Accompagnement environnemental global du chantier (mission de coordination environnementale)
Suivi écologique des zones de renaturation pendant 5 ans

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à le Votre signature
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------